



HAL
open science

Entre espace(s) public(s) et sphère(s) publique(s) : bilan des travaux francophones sur une notion

France Aubin

► **To cite this version:**

France Aubin. Entre espace(s) public(s) et sphère(s) publique(s) : bilan des travaux francophones sur une notion. *Canadian Journal of Communication*, 2014, 39 (1). hal-01405445

HAL Id: hal-01405445

<https://hal.science/hal-01405445>

Submitted on 30 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre espace(s) public(s) et sphère(s) publique(s) : bilan des travaux francophones sur une notion

France Aubin
Université du Québec à Trois-Rivières

RÉSUMÉ Les notions d'espace public et de sphère publique, encore associées aujourd'hui à l'ouvrage de Jürgen Habermas publié en 1962 et paru en français en 1978, ont donné lieu à une grande production théorique dans un certain nombre de disciplines. Ces notions ont été revues par plusieurs auteurs avec différents objectifs parmi lesquels celui d'en arriver à une proposition plus réaliste, rendant justice à la société « réellement existante », n'est pas le moins ambitieux. Nous tenterons de contribuer à cet objectif en passant en revue certains développements théoriques diffusés en français depuis les années 1990 (et très majoritairement rédigés en français à l'origine), tout en tenant compte du rapprochement (encore timide) sur la question de l'espace public entre des champs disciplinaires s'intéressant respectivement aux mouvements sociaux et à la démocratie.

MOTS CLÉS Espace public; Sphère publique; Démocratie; Mouvement social

ABSTRACT The concepts of public space and the public sphere, still associated with Jürgen Habermas' 1962 publication (which appeared in French in 1978), have given rise to a great deal of theory-centred production in a variety of disciplines. These concepts have been revised by several authors in accordance with different objectives. Perhaps most ambitious among them is the desire to design a more realistic proposition—to deliver justice to “real-life” society. In this article, I attempt to contribute to this goal by reviewing certain theoretical developments circulating in the French language since the 1990s (and quite often originating in French) while taking into account the reconciliation (however lukewarm) of the question of public space between disciplines concerned with social movements and democracy.

KEYWORDS Public sphere; Public space; Democracy; Social movement

Introduction

Les notions d'espace public et de sphère publique ont donné lieu à une grande production théorique dans un certain nombre de disciplines, parmi lesquelles on trouve bien sûr la philosophie politique, mais aussi la sociologie (politique, urbaine, des médias), la littérature, l'histoire, les sciences politiques, la communication et l'architecture. Depuis la fin des années 1990, on assiste à un rapprochement sur la question de l'espace public entre des champs disciplinaires s'intéressant respectivement aux mouvements sociaux et à la démocratie (Sintomer, 2011; Neveu,

France Aubin est Professeure et Directrice de premier cycle en Communication sociale, Département de Lettres et Communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières. Email : france.aubin@uqtr.ca .

1999; Blondiaux et Sintomer, 2002). Plus globalement, les notions d'espace public et de sphère publique ont été revues avec différents objectifs, parmi lesquels celui d'en arriver à une proposition plus réaliste, rendant justice à la société « réellement existante », n'est pas le moins ambitieux.

Pour les besoins de notre article, il a été convenu que nous convoquerions essentiellement les contributions d'auteurs francophones, à un petit compromis près... En raison de l'influence qu'ils ont exercée sur ces derniers, nous ferons également appel aux travaux de Nancy Fraser (surtout), d'Eduardo Romanos et d'Oskar Negt, qui ont été traduits en français. En termes temporels, nous nous sommes limitée aux ouvrages parus depuis les années 1990, à l'exception d'un texte de Pierre Bourdieu sur l'opinion publique. Évidemment, notre article ne prétend pas à l'exhaustivité, mais tente de limiter, dans la mesure du possible, les oublis impardonnables.

Les révisions et critiques du modèle habermassien proposées par ces différents auteurs seront regroupées en quatre rubriques : la pluralisation de l'espace public, la définition du bien commun, les publics délibératifs et décisionnels, et la quête du consensus. Mais voici d'abord quelques mots d'introduction sur les notions d'espace public et de sphère publique ainsi que sur la perspective communicationnelle.

Espace public et sphère publique : des objets aux contours flous

En français, la notion d'espace public renvoie à deux grands objets : l'espace public comme lieu physique créateur de lien social (la place publique) et l'espace public comme ensemble des modalités participant à la formation du débat public (la sphère publique). Les chercheurs anglophones nomment généralement « *public space* » le premier objet et « *public sphere* » le second alors qu'en français la distinction n'est pas aussi systématique. En fait, l'expression « sphère publique » semble désormais réservée à la sphère décrite par Habermas, comme une déclinaison particulière de l'espace public général.

Les recherches sur l'espace public *créateur de lien social* peuvent porter sur la rue, les aires de jeux et l'architecture tandis que les recherches portant sur l'espace public *au service des délibérations collectives* s'intéressent aux questions de démocratie, de société civile et d'opinion publique. L'un et l'autre peuvent toutefois coïncider et c'était le cas du modèle libéral de la sphère publique bourgeoise dont Jürgen Habermas avait examiné la structure et la fonction dans son ouvrage publié en 1962. En effet, dans *L'espace public*, qui nous servira de point de référence conceptuel, la discussion rationnelle portant sur le bien commun et menant à l'obtention d'un consensus (*public sphere*) se déroule en face à face dans des lieux publics ou semi-publics (*public space*), comme les salons littéraires et les cafés. La lecture, dans l'espace privé, de la presse d'opinion en particulier, contribuait également à la formation de l'opinion publique en tant qu'élément pouvant servir ensuite à la discussion publique.

En communication

Alors que dans certains champs disciplinaires, comme les études urbaines, les chercheurs vont concentrer leurs recherches sur les places publiques,¹ en communication, les chercheurs se penchent plutôt sur le volet délibératif de l'espace

public (la sphère publique). Il est alors possible de distinguer espace commun, espace politique et espace public : « l'espace commun concerne la circulation et l'expression; l'espace public, la discussion; l'espace politique, la décision » (Wolton, s.d.).

Pour Dacheux, qui s'inspire d'Arendt, d'Habermas et de Sennett, l'espace public serait tout à la fois le lieu de légitimation du politique, le fondement de la communauté politique et une scène d'apparition du politique. Il estime que « l'espace public concourt à une certaine pacification des mœurs sociales en substituant la communication à la violence physique, ce qui d'ailleurs n'exclut pas une certaine violence symbolique » (2008, pp. 19-20).

Selon Miège toutefois, les enjeux théoriques qui se rattachent à l'espace public ne se limitent pas au fonctionnement du politique dans les sociétés : « les grands enjeux de société sont également impliqués, et pas seulement par le biais des débats qui se déroulent sur la scène politique » (2010, p. 8). L'auteur distingue l'espace public (EP) de la médiation : « dans les sociétés contemporaines, les stratégies et actions de communication ne se limitent pas à l'EP, mais [...] le fonctionnement de celui-ci se différencie, conceptuellement et pratiquement, de médiations gérées plus ou moins directement par les appareils politiques et publics » (2010, p. 14).

Soulignons enfin que Dacheux distribue les recherches sur l'espace public en deux grandes catégories : les approches théoriques et les approches empiriques. Il évoque la critique souvent faite aux premières d'offrir une vue trop aérienne, et souligne que les secondes ont du mal à monter en généralité et à « identifier des évolutions structurelles fortes » (2008, p. 23).

Quatre grandes révisions

Jusqu'à maintenant, on a pu laisser entendre que l'espace public était un grand tout cohérent et singulier. Il n'en est rien, comme nous le verrons au moment d'aborder sa pluralisation. Selon Habermas (1962), la fonction de l'espace public était d'en arriver *via* la délibération à un consensus sur le bien commun, mais ce qu'on nomme délibération renvoie aujourd'hui à différentes pratiques, loin d'être universelles et souvent porteuses d'inégalités. L'atteinte du consensus, voire sa nécessité, est également remise en question lorsqu'on l'assimile à l'opinion publique et à ses formes institutionnellement reconnues. Quant au bien commun, sa délimitation renvoie entre autres aux frontières mouvantes qui séparent public et privé et ne serait plus tenue pour acquise. Si *L'espace public* (Habermas, 1962) continue de servir de point de référence, les critiques, qui reprennent *grosso modo* celles qu'avaient formulées Nancy Fraser en 1989 (dont Aubin, 2006; Beaudry, 2008; Miège, 2010), sont constamment mises à jour comme nous le verrons dans les pages qui suivent.

La pluralisation de la sphère publique

De nombreux auteurs qui se sont penchés sur l'espace public contemporain ont constaté sa pluralisation ou sa fragmentation (dont Pailliant, 1995; François et Neveu, 1999) : « l'évocation d'espaces publics fragmentés, "mosaïques", se justifie tant par la multiplication de ses cadres que de ses public » (Riutort 2007, p. 80). Negt (1972), à l'origine du concept d'espace public prolétarien, et Fraser (1989) font valoir qu'une telle pluralisation a toujours existé, ce qu'Habermas reconnaissait par ailleurs dans la

préface de *L'espace public* (1962) au moment d'évoquer brièvement un espace public plébéien. Il y reviendra en 1992, trente ans après la publication de *L'espace public* :

L'exclusion des couches inférieures, mobilisées culturellement et politiquement, provoque déjà une pluralisation de la sphère publique dans sa phase de formation. À côté de la sphère publique hégémonique, et entrelacée à elle, une sphère publique plébéienne se forme. (p. 165)

L'espace public se perpétue, tout en élargissant ses bases d'intervention et en se fragmentant (Miège, 1995a, 1995b). Il existerait un espace public général et des espaces publics partiels (Floris, 1995; Neveu, E. 1999, 2003; Pailliar, 1995; Miège, 2010). Internet par exemple serait un espace public partiel participant à la construction d'un éventuel espace public transnational (George, 2003). De fait, il n'est plus guère d'auteur qui conçoive l'espace public dans une perspective unitaire. Pour s'en convaincre tout à fait, il suffit de consulter des dossiers sur l'espace public, comme ceux publiés par la revue française *Hermès*. On y trouve aussi bien des articles sur des espaces publics locaux ou de proximité, que sur des espaces intermédiaires ou nationaux. Mentionnons aussi l'influence de recherches publiées par des auteurs de Grenoble, dont Pailliar (1999), Floris (2003) et Miège (2010), auquel nous nous attarderons plus longuement en raison de la publication récente de son ouvrage synthèse.

Pour étudier la transformation de l'espace public au fil du temps, Miège (1995b, 2010) propose de l'aborder à partir de cinq critères : relations avec les sujets-citoyens, ligne d'écriture, type d'organisation économique, population impliquée par l'offre médiatique, rapport au pouvoir d'État et aux intérêts économiques. Il dégage ainsi cinq modèles de communication s'étant successivement formés et organisant l'espace public contemporain : la presse d'opinion; la presse commerciale de masse; les médias audiovisuels de masse; les relations publiques généralisées (ou communication généralisée); et les TIC numériques. Miège souligne qu'ils interviennent sous des modalités qui varient selon les spécificités des histoires sociopolitiques et culturelles faisant des espaces publics de chaque pays des configurations tout à fait particulières (1995b, p. 54). L'auteur, qui entend marquer la recherche à la fois par un ancrage info-communicationnel et un souci de validation empirique, fait remarquer que l'espace public peut apparaître dans des contextes géopolitiques où on ne l'attendait pas (2010) et dresse un tableau des différentes filiations socio-historiques de l'espace public (2010, p. 119). Miège maintient la distinction qu'il avait déjà faite entre espace public et politique (1995b), soulignant que l'espace public renvoie en réalité à trois types de sphères : publique, sociale et privée (2010). Si on en juge par les facteurs qu'il mettra de l'avant pour présenter l'histoire de l'espace public français (dont la politique d'uniformisation linguistique), c'est la dimension relationnelle qui caractérise l'espace public, ce qui « fait lien » et ressort de la socialisation, ce qui « fait marcher les hommes ensemble » (Miège 2010, citant Durkheim).

MÉDIAS ET AUTRES DISPOSITIFS À L'ORIGINE DE DIVERS MALENTENDUS

Sensible pour sa part aux critiques annonçant la *disparition* de l'espace public (et non sa fragmentation), Marc Raboy estime que les médias, « en tant qu'institutions sociales, sont devenus les principaux éléments constitutifs de l'espace public dans lequel la vie

démocratique évolue » (1991, p. 184) et qu'en conséquence, l'espace public doit être protégé au moyen d'une réglementation politique afin de favoriser l'avènement d'un espace public vraiment démocratique. Cela suppose dans le contexte de la globalisation non seulement de s'investir dans la sphère publique politique nationale (dépôt de mémoires, représentations au CRTC, etc.) mais aussi de réclamer que soient mises à l'ordre du jour des organismes internationaux les questions relatives à la privatisation et à la concentration des moyens de communication.

Dans le même ordre d'idées et sur fond de crise économique mondiale, Negt (2009) exprime ses craintes à l'égard du contrôle des médias et la nécessité de travailler à un espace oppositionnel :

[...] il y a à l'heure actuelle un risque très important que les gouvernements conservateurs de l'Europe tentent de mettre la main sur les mass médias, la télévision, la presse. C'est ce qui s'est déjà passé en Italie et le même phénomène se produit aujourd'hui en France, demain en Allemagne. Comme les aspects structurels de la crise ne sont pas visibles pour tous, on tentera de faire en sorte que les médias continuent à occulter cette réalité et à la passer sous silence. C'est pourquoi nous avons besoin d'une réalité oppositionnelle d'une toute autre ampleur que les initiatives ponctuelles qui s'amorcent aujourd'hui. (p. 192)

Anne-Marie Gingras souligne que l'association entre médias et démocratie repose sur un « grand malentendu » alimenté par trois « confusions » : le lien entre des médias libres et l'exercice de la démocratie (il ne suffit pas que des médias libres existent pour que la démocratie soit pleinement et entièrement exercée); le pouvoir intrinsèquement pédagogique de l'information et de la communication (l'information et la communication ne mènent pas nécessairement à la formation d'une opinion publique éclairée) et l'idéologie de la communication (la communication prétendument productrice de consensus social). Se penchant sur le rôle politique des médias, elle conclut que :

Les médias ne satisfont pas à cette responsabilité [sociale d'idéal de la sphère publique] et ne constituent pas une sphère publique au sens habermassien du terme. Ils se situent plutôt sur un continuum où se trouve à une extrémité la sphère publique et à une autre l'appareil idéologique, expression qui renvoie à l'utilisation que font les élites des médias (Gingras, 1999, p. 5).

Cette appréciation très critique des médias se retrouve également dans l'ouvrage du juriste Jonas-Sébastien Beaudry, qui aborde la liberté d'expression comme droit d'accès à l'espace public. L'auteur juge en effet : « [Qu'] Essayer de repenser les médias de masse comme un nouvel espace public prodémocratique est une tâche vouée à l'échec » (Beaudry, 2008, p. 24). Prenant comme terrain d'observation l'Amérique latine, il estime qu'il est possible néanmoins de fortifier le droit d'accès à l'espace public. Il identifie quatre piliers : l'éducation citoyenne; l'amélioration de la capacité des citoyens à se constituer en public; l'affirmation des identités collectives; et la protection active des droits à la liberté d'expression et à l'information (2008, p. 317).

Dans un ouvrage portant sur l'espace *médiatique*, dans lequel il englobe les médias communautaires et alternatifs, Sénécal souligne la complexité de la communication sociale. Citant Yves de la Haye, il explique que : « Les principes d'organisation de la sphère publique [...] relèvent de logiques différentes, quelquefois contradictoires mais dont la compénétration et l'action réciproque donnent à la communication sociale son identité et sa figure complexe modelée par l'histoire » (La Haye, cité chez Sénécal, 1995, p. 21). Ces logiques sont celles des trois grands acteurs sociaux : l'État, le capital et les mouvements sociaux. C'est à la logique des mouvements sociaux que Sénécal rattache un certain nombre de luttes, entre autres celles qui ont été menées pour la liberté d'expression ou encore celles en faveur d'une participation plus grande des citoyens à la sphère publique (Sénécal, 1995, p. 20).

Avec le développement rapide du web social (Millerand, Proulx et Rueff, 2010), on assiste à l'émergence de nouveaux « lieux d'activation de l'espace public » (Miège, 2010), dont certains renouent les liens entre l'occupation physique de la place publique et l'arène discursive de la sphère publique, « entre la toile et la voie publique » (Gutierrez Ruiz, 2012). Les travaux en cours sur le mouvement nord-américain *Occupy*, le mouvement étudiant québécois du Carré rouge ou sur Les Indignés européens ne devraient pas manquer de contribuer à ce nouveau rapprochement.

Sur les liens entre (nouvelles) technologies et (nouveaux) mouvements sociaux, signalons les travaux précurseurs de George (2001) et Granjon (2001). Le premier a mis en lumière la subsistance d'inégalités diverses; le second a mis l'accent sur l'homologie entre les formes prises par les organisations militantes et celles d'Internet. Brossant un tableau des points négatifs et positifs des technologies de l'information et de la communication pour les mobilisations sociales, George fait valoir qu'il faut se garder d'être trop optimiste :

D'ores et déjà, nous pouvons remarquer que la production de sites sur le web peut être considérablement complexifiée par rapport à la « simple » programmation en html, ce qui ne manquera pas d'être facteur d'exclusion. De plus, avec la convergence entre Internet et des moyens de communication plus anciens ... on peut se demander si le réseau informatique ne va pas avant tout devenir un outil de divertissement reléguant loin derrière les aspirations sociales en matière d'éducation populaire et de conscientisation (George 2008a, p. 9-10).

Si les nouvelles plateformes, comme celle de WordPress.com, rendent un peu caduque la critique relative aux difficultés techniques, la seconde sur le risque de récupération par le divertissement paraît encore bien fondée. Suivant la typologie proposée par Bouillé (2010, p. 55), George s'inscrit donc parmi les chercheurs qui jugent qu'Internet joue un rôle de *facilitateur*. C'est aussi le cas de Vedel pour qui :

Internet n'est certainement pas LA solution à la crise du politique mais un outil qui, s'il est bien approprié par les mouvements sociaux et accompagné par des politiques publiques de promotion de la démocratie, peut à longue échéance affecter substantiellement le fonctionnement des systèmes politiques (Vedel 2003, p. 213-214).

Cardon et Granjon adoptent un ton résolument plus optimiste lorsqu'ils traitent du médiactivisme (ou mobilisations informationnelles) : « l'arrivée d'Internet constitue

un contexte nouveau, dans la mesure où il ne se contente pas de faciliter la production d'informations numériques mais rend aussi possible leur diffusion et ce, à un moindre coût » (Cardon et Granjon 2010, p. 12). Ils s'inscrivent alors parmi les chercheurs qui attribuent à Internet un rôle d'*activateur* (Bouillé 2010, p. 55).

S'appuyant sur une conception binaire de l'espace public, renvoyant d'une part à ce qui est rendu visible (dans les médias par exemple) et d'autre part à ce qui est accessible (ou public), Cardon fait valoir qu'avec Internet, « certaines choses *visibles* ne sont pas pour autant *publiques*. [...] À une dichotomie tranchée se substitue un continuum dans lequel certains propos sont très "publics", d'autres moins et d'autres pas du tout (Cardon, 2010, p. 36). Pour représenter les transformations de l'espace public, l'auteur de *La démocratie Internet* propose de schématiser les différentes manières de prendre la parole dans « l'espace de visibilité étendue de l'Internet » en considérant deux types d'acteurs : celui qui parle, celui dont on parle. Celui qui parle peut être un amateur ou un professionnel; celui dont on parle peut-être une personnalité ou un quidam. L'auteur en arrive à quatre modalités : la sphère publique restreinte (un professionnel qui parle de personnalités) et l'espace public (un professionnel qui parle de quidams) correspondent à l'espace public traditionnel alors que le web participatif (un amateur qui parle de personnalités) et le web en clair-obscur (un amateur qui parle de quidams) s'inscrivent dans le nouvel élargissement de l'espace public.

Dans l'ensemble, on ne trouve cependant guère de discours absolument technodéterministes chez les chercheurs qui abordent la contribution d'Internet à l'espace public, y compris chez les plus enthousiastes. S'ils font état des mobilisations sociales, participant ainsi à la mise en visibilité d'autres « possibles », ils évoquent aussi les risques de récupération capitaliste dont Internet est l'objet à la suite des autres dispositifs de communication (Miège 2010, George 2008) ainsi que la difficulté des mouvements « à se stabiliser et à conquérir de la visibilité » sans devoir s'inscrire dans des supports collectifs et articuler des causes communes (Cardon et Granjon 2010, p. 136).

PUBLICS, CONTRE-PUBLICS, ET PUBLICS ÉMANCIPÉS

Mais à qui ces dispositifs, ces nouveaux lieux d'activation de l'espace public, s'adressent-ils? Et comment mettent-ils en scène la parole publique? Si l'espace public est pluriel, en est-il de même des publics qui y débattent?

Fraser fait remarquer, en s'appuyant sur des travaux menés en historiographie, qu'il y a toujours eu plusieurs publics et qu'une partie de ces publics, les *contre-publics*, ont contesté les normes du public bourgeois qui les excluaient et élaboré des styles alternatifs de comportement politique et des normes de discours public également alternatives (Fraser 2005, p. 117). Elle compare les mérites relatifs d'un seul public englobant² et de plusieurs publics dans deux types de sociétés modernes : des sociétés stratifiées et des sociétés multiculturelles et égalitaires. Dans les deux cas, elle arrive à la conclusion qu'une pluralité de publics est préférable à un seul. Dans les sociétés stratifiées, les contre-publics subalternes ont un caractère dual : comme espace de repli et de regroupement et comme bases et terrain pour des activités « agitationsnelles » adressées à des publics plus larges (Fraser, 2005, p. 125). Les contre-publics subalternes constituent des arènes discursives parallèles dans lesquelles les

membres des groupes sociaux subordonnés élaborent et diffusent des contre-discours, ce qui leur permet de développer leur propre construction de leurs identités, de leurs intérêts et de leurs besoins (Fraser, 2005, p. 127).

Cardon présente une vision plus optimiste des publics. Alors que l'espace public traditionnel aurait toujours été paternaliste, « sur Internet et grâce à Internet, ce public sous contrôle s'est émancipé. Il prend la parole sans qu'on le lui demande. Il s'expose sans vergogne pour créer de nouveaux liens sociaux. Il produit des connaissances sans s'en remettre à d'autres. Il définit lui-même les sujets dont il veut débattre. Il s'organise » (Cardon, 2010, p. 99).

La perspective de Landry sur les mobilisations citoyennes, organisées le plus souvent hors-média, offre un point de vue contrasté. Dans l'ouvrage tiré de sa thèse, l'auteur « traite des processus par lesquels des citoyens politiquement actifs [sur la place publique] sont traînés hors d'un espace public de discussion politique et confinés dans un espace judiciaire » (Landry, 2012). Ainsi, si le contexte actuel semble plus ouvert à l'expression citoyenne sur Internet (dans les démocraties occidentales), il semblerait qu'il en soit autrement sur la place publique.

À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Aujourd'hui, l'idée d'un espace public global ou transnational (Fraser, 2005) commence à faire son chemin et certains chercheurs s'intéressent au rôle que pourrait y jouer l'Internet. Comme dans le cas des « potentialités d'Internet » à l'échelle nationale (Vedel, 2003), les auteurs font preuve de prudence : « rien n'est définitivement joué en matière de NTIC » (Gingras, 1999, p. 223). George (2003) dégage trois barrières relativisant la création d'un véritable espace public international à partir de l'Internet : l'inégalité d'accès, la diversité linguistique et la diversité d'expériences. Cependant, on peut faire valoir que ces barrières existent aussi à l'échelle locale et qu'elles contribuent à compliquer la définition du bien commun, dont il sera maintenant question.

La définition du bien commun

L'importance accordée par l'auteur de *L'espace public* au bien commun témoigne de la croyance qu'Habermas avait en la possibilité que les êtres humains puissent convenir ensemble, *via* la délibération, d'intérêts collectifs transcendant la somme de leurs intérêts personnels. Au pouvoir absolu de la monarchie, Habermas craignait néanmoins que ne se substituent les intérêts et enjeux privés, les « lobbies » pour parler en termes plus contemporains. Toutefois, n'ayant pas encore pris toute la mesure de la nature de la sphère publique bourgeoise, notamment en termes d'exclusion sociale, il n'avait pas prévu que la constitution même de celle-ci spoliait l'identification du bien commun.

Plus fondamentalement peut-être, Fraser (2005) a opposé qu'on ne pouvait savoir ce qu'était le bien commun aussi longtemps qu'on en n'avait pas discuté et que la définition même de ce bien commun devait être au cœur des discussions. Elle écrit :

Elle [la conception civique-républicaine de l'espace public] espère un court-circuit entre l'idée de délibération et celle de bien commun en supposant que la délibération doit être une délibération au sujet du bien commun. Elle limite donc la délibération à une discussion conçue depuis

le point de vue d'un « nous » unique et global, déclarant de ce fait indésirable toute prétention à un intérêt personnel ou à un intérêt de groupe. Ceci va à l'encontre de l'un des objectifs principaux de la délibération, qui est d'aider les participants à clarifier leurs intérêts, y compris lorsque ces intérêts se révèlent en opposition. (p. 135).

Fraser précise qu'il est d'ailleurs impossible de prévoir s'il se dégagera ou non un bien commun à la suite des délibérations : il peut arriver que le conflit d'intérêts soit irréductible. Elle ajoute qu'il est dès lors impossible d'identifier à l'avance les sujets, vues ou intérêts qui devraient faire l'objet de délibération, point de vue que partage Bernard Miège. Ce dernier estime en effet lui aussi qu'il ne dispose pas de critères permettant d'inscrire ou d'éliminer d'office ce qui peut être débattu dans l'espace public (Miège, 1995a).

LES SANS-VOIX

Selon Fraser, il est probable que ce qui importe pour les classes subalternes ne figurera que rarement au menu, parce qu'elles sont sans voix ou incapables de problématiser selon les règles officielles.

La remarque de Fraser n'est pas sans rappeler les critiques formulées par Pierre Bourdieu dans son article « L'opinion publique n'existe pas », publié en 1973 et qui visait à déconstruire la notion d'opinion publique recensée dans les sondages. Il estimait en effet qu'il existait plusieurs principes à partir desquels on peut engendrer une réponse (une opinion), dont celui de la compétence politique et celui de l'*ethos* de classe. Il définissait ce dernier comme « un système de valeurs implicites que les gens ont intériorisées depuis l'enfance et à partir duquel ils engendrent des réponses à des problèmes extrêmement différents » (Bourdieu, 1973, p. 1299). Il estimait que la compétence politique se mesurait entre autres choses au degré de finesse de perception et supposait des catégories de perception pour la construire et la structurer. Pour faire preuve de compétence politique, il faut donc d'abord pouvoir constituer une question comme politique, puis lui appliquer des catégories politiques. Bourdieu précisait que cette compétence n'était pas universellement répandue et qu'elle variait en fonction du niveau d'instruction. En d'autres termes, les individus ne disposant pas du capital culturel nécessaire (ou de la compétence politique) courent le risque de produire une « opinion » contraire à leurs propres intérêts puisqu'ils ignorent les finalités rattachées aux questions qui leur sont posées lors des sondages. Comme Bourdieu (1973) l'a bien démontré dans son article séminal, l'interprétation que les sondeurs (et commentateurs politiques) donnent aux réponses peut différer fortement de celle qu'y attribuent elles-mêmes les personnes sondées. À l'inadéquation rhétorique ou culturelle des contre-publics incapables de faire valoir leur point de vue dans l'espace public dominant s'ajoute donc l'instrumentalisation éventuelle de l'opinion exprimée en l'absence de compétence politique³ par les membres de ces contre-publics et plus certainement encore par des individus isolés.

LE WEB EN CLAIR-OBSCUR

Cardon offre une lecture particulière de la possibilité qu'ont d'autres publics de participer à la discussion grâce à Internet : « les nouvelles formes d'expression de

l'Internet ne cherchent pas uniquement à ouvrir l'espace public "oligarchique" à une périphérie de nouveaux locuteurs. Elles pluralisent et distribuent autrement les formes de la parole publique, en empruntant des langages et en habitant des espaces que la politique conventionnelle, bien souvent, ne sait pas reconnaître » (2010, p. 70). L'auteur évoque notamment l'espace de l'expression de soi, le « web en clair-obscur » ou web social. Il écrit :

En réarticulant l'exposition de soi à la conversation quotidienne, le web social a permis de démocratiser l'autoconstruction narrative en l'inscrivant dans les pratiques de vie ordinaire. Il permet d'abord aux internautes moins dotés en capital culturel de se mettre en scène sous des formes beaucoup plus brèves, légères et faciles que la rédaction d'un blog ». (p. 59)

On pourra cependant objecter que l'autoconstruction narrative ne participe pas forcément à la recherche du bien commun même si elle favorise, selon Cardon, l'expression des internautes moins dotés en capital culturel.

LES PROBLÈMES PUBLICS

La définition du bien commun, de ce qui doit être conçu comme d'intérêt général et objet de discussion, peut être abordée à partir de la perspective des problèmes publics présentée par Érik Neveu. L'auteur définit le problème public comme « la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique » (Neveu 1999, p. 42). D'après Neveu, qui propose « trois séries de repérage » pour les aborder, les problèmes publics sont constitués par l'action volontariste de divers opérateurs, dont la presse, les mouvements sociaux, les partis politiques, les lobbies ou les intellectuels. La première série de ces repérages renvoie à l'École de Chicago et fait l'histoire du passage d'une sociologie de la déviance à une sociologie des problèmes publics. La notion de « propriétaire de problèmes publics » (Gusfield, 1981) définie comme « l'ensemble des protagonistes qui, à un moment donné, bénéficient d'un accès routinisé aux instances politico-administratives qui gèrent un problème reconnu comme tel », permet de souligner « l'inégale capacité des groupes et individus à accéder aux arènes de débat public » (Neveu, 1999, p. 4).

Dans la synthèse de Neveu, il est également possible de revenir sur le rôle de l'opérateur médiatique (la presse) dans la construction d'un problème social avec le modèle des « paniques morales ». Neveu (1999, p. 5) rappelle que Cohen (1973) avait travaillé sur les patrons narratifs du discours de la presse afin de « comprendre son impact et sa capacité à susciter dans l'opinion publique une émotion intense et volatile que désigne la "panique" morale. » Les chercheurs des *Cultural Studies* raffineront l'analyse en (ré)intégrant la complexité d'interdépendances entre médias et sources (les définisseurs primaires, en mesure d'imposer leur vision aux médias) ainsi que les failles possibles dans le pouvoir des sources institutionnelles, permettant à l'occasion à des *outsiders* ou à des mouvements sociaux « d'exploiter ou de créer des situations qui leur donnent accès aux médias » (Neveu, 1999, p. 50).

Soulignons enfin les rapprochements que Neveu établit avec les recherches portant sur les politiques publiques, la sociologie des médias et la sociologie des mouvements sociaux. Les chercheurs en politiques publiques étudient le poids des idées dans la genèse des problèmes publics et leur traitement, le rôle des experts et

des *think tanks* ainsi que les disparités considérables dans le degré de médiatisation des processus de politiques publiques. Dans le champ de la sociologie des médias, Neveu fait état de la révision de la théorie de l'agenda, de l'intérêt porté à l'interdépendance des sources, des journalistes et des entrepreneurs de cause.⁵ Quant à la sociologie des mouvements sociaux, que Neveu connaît bien mais qu'il évoque pourtant très rapidement, elle contribue aux réflexions sur l'espace public en questionnant à la fois la possible institutionnalisation des mouvements sociaux (leur octroyant alors une légitimité politique) et leur accès (souvent problématique) aux médias. En appelant à renoncer aux « spécialisations disciplinaires étroites » (Neveu 1999, p. 54), l'auteur conclut en proposant un programme de recherche (une « grille d'interrogation ») combinant l'étude des interdépendances de différents acteurs, dont les médias; les modes de mise à l'agenda; les arènes de médiatisation (presse, élections) et de traitement (judiciaire, administratif, législatif) des problèmes publics; et les communautés d'opérateurs.

Publics délibératifs et décisionnels

Après la publication de sa thèse au début des années 1960, Habermas n'a plus guère travaillé sur l'espace public, mais a entrepris une réflexion sur les modalités de la discussion. Dans son article publié à la suite du colloque organisé par Calhoun en 1989, Habermas cite Bernard Manin :

Une décision légitime ne représente pas la volonté de tous, mais constitue le résultat de la délibération de tous. C'est le processus par lequel se constitue la volonté de chacun qui confère sa légitimité au résultat plutôt que la somme des volontés déjà déterminées. Le principe délibératif est à la fois individualiste et démocratique [...] Nous devons affirmer, au risque de contredire une longue tradition, que la loi légitime est le résultat de la délibération générale et non l'expression de la volonté générale. De cette façon, le fardeau de la preuve se déplace de la morale des citoyens vers ces procédures de formation démocratique de la volonté et de l'opinion, qui doivent justifier de la présomption de l'obtention possible de résultats rationnels (Manin cité dans Habermas, 1992, p. 180).

Ce passage d'une définition *substantielle* à une définition *procédurale* de l'espace public démocratique, où « l'espace public est défini comme une arène destinée à un certain type d'interaction discursive, et non comme une arène destinée à évoquer certains types de sujets et de problèmes » (Fraser, 2005, p. 136), annonce ce qui sera appelé le tournant délibératif. On en trouve les traces notamment dans les théories de la démocratie délibérative, que nous allons maintenant passer en revue.

Deux ensembles théoriques nous serviront à revenir sur l'espace public et ses rôles délibératifs et décisionnels : les publics faibles et forts (Fraser) et la démocratie. Cette dernière sera abordée dans ses variantes délibérative et participative (Sintomer et Blondiaux), protestataire (Mathieu) et coopérative (Cardon).

PUBLICS FAIBLES, PUBLICS FORTS

Dans *L'espace public*, Habermas préconisait une séparation tranchée entre la société civile et l'État et jugeait que cette séparation n'avait pas été respectée parce que l'État

s'était approprié des fonctions de régulation économique et de gestion publique (administration) autrefois réservées à la société civile.⁶ Depuis, Habermas a abandonné l'acception hégélienne :

La « société civile » aujourd'hui, par opposition à son usage dans la tradition marxiste, n'inclut plus l'économie entendue comme constituée par la loi privée et guidée par des marchés du travail, du capital et des marchandises. Son noyau institutionnel comprend plutôt les connections non gouvernementales et non économiques ainsi que les associations volontaires qui ancrent les structures communicatives de la sphère publique dans la composante sociétale du « monde de la vie » (Lebenswelt) (Habermas, cité chez Kaldor 2007).

Fraser adopte elle aussi la conception *associative* de la société civile, qu'elle résume ainsi : « le réseau d'associations non gouvernementales ou d'associations "secondaires" qui ne sont ni économiques ni administratives » (2005, p. 139). Pour aborder la séparation de la société civile et de l'État, l'auteure distingue différents publics. La société civile séparée de l'État est un public *faible* : on y tient des délibérations menant à la formation de l'opinion, mais sans prise de décision. La souveraineté parlementaire est un public *fort*, puisqu'on y occupe les deux fonctions (opinion et décision), ce qui, selon Fraser, rend moins nette la séparation entre la société civile et l'État.

Fraser juge toutefois que cette évolution représente un progrès démocratique par rapport aux régimes politiques précédents : « Comme les termes « public fort » et « public faible » le suggèrent, la force de l'opinion publique est confortée lorsqu'un organe la représentant est habilité à traduire cette « opinion » en décisions faisant autorité » (Fraser, 2005, p. 140-141). Comme Fraser le précise, certaines questions importantes restent cependant en suspens quant à la relation entre les publics parlementaires forts et les publics faibles devant lesquels les premiers sont censés être responsables, recoupant ainsi plusieurs critiques portées contre la démocratie représentative.

LA DÉMOCRATIE

VARIANTES DÉLIBÉRATIVE ET PARTICIPATIVE

Dans un article portant sur les notions de délibération et de participation, Sintomer (2011) explore les tensions et les affinités qui marquent leurs relations. Rejetant la radicalisation de certains auteurs qui opposent les deux notions, il propose une synthèse des rapprochements possibles entre ces deux notions et celle de représentation.

Au nombre de ses inspirations figurent deux ouvrages de Habermas : *L'agir communicationnel* (1987) et *Droit et démocratie* (1997). Selon lui, la problématique habermassienne se positionne comme une tentative d'aller au-delà du républicanisme et du libéralisme classique : « Le pas théorique décisif est d'abattre la cloison entre opinion publique et délibération. [...] la démocratie délibérative habermassienne s'ancre résolument dans les discussions ordinaires des citoyens. Le moment fondateur n'est plus l'élection mais la formation de l'opinion publique » (Sintomer 2011, p. 254).

S'il est désormais possible de légitimer la démocratie par des procédures

accordant au plus grand nombre un droit de parole,⁷ celui-ci n'a pas d'implication directe dans les décisions. La représentation politique peut donc s'accommoder d'une certaine pluralisation des acteurs participant aux délibérations mais il faut alors entendre celles-ci dans un sens les restreignant à la discussion (Sintomer, 2011). En termes fraseriens, il s'agit d'un public faible. Autre travers souligné par Sintomer : l'accent mis sur « les procédures et la désubstantialisation de la politique [qui] sont poussées si loin que la préoccupation d'une possible déformation de la délibération par les inégalités sociales ou culturelles passe complètement à l'arrière-plan » (Sintomer 2011, p. 255).

Alors que la démocratie délibérative prend comme objet les modes d'institutionnalisation de la délibération dans les procédures de l'État de droit démocratique (Sintomer, p. 254), la *démocratie participative* s'inscrit dans un tournant délibératif et procédural plus ample. La démocratie « est "participative" en ce qu'elle vient coupler aux structures de la démocratie représentative des structures fondées sur la démocratie directe » (Sintomer 2011, p. 256). Notons cependant que ses traductions concrètes aux États-Unis et au Brésil sont plus convaincantes que les dispositifs mis en place en Europe continentale, où « le lien de la participation à la décision est plus évanescent, en particulier dans l'Hexagone où la dynamique reste généralement de l'ordre de l'écoute sélective, les décideurs effectuant seuls la synthèse des débats » (Sintomer 2011, p. 258). Au final, contrastant avec la recherche brésilienne ou anglo-saxonne, « la dimension de mobilisation populaire, de lutte pour la justice sociale et pour une transformation qualitative de la société fait défaut dans la plupart des expériences de démocratie participative en France et en Europe » (Sintomer 2011, p. 258), d'où l'intérêt de nous pencher maintenant sur l'impensé de la démocratie représentative, à savoir sa version protestataire.

LA VARIANTE PROTESTATAIRE

La relation entre public faible et public fort (Fraser) peut être pensée en termes de distance entre gouvernés et gouvernants. Dans le contexte où les gouvernés sont insatisfaits de leurs gouvernants, il arrive bien souvent qu'on leur impose une injonction de patience : « la prochaine échéance électorale sera l'occasion de désavouer les sortants en les remplaçant par les tenants d'une autre politique » (Mathieu, 2011, p. 145). Reprenant les propos du premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin : « ce n'est pas la rue qui gouverne », le sociologue Lilian Mathieu explique que « dans une démocratie, l'expression directe des souhaits ou griefs n'est plus de mise puisque ce sont les représentants élus, au profit desquels les électeurs se sont dépossédés de leur souveraineté au moment de leur vote qui, pour le temps de leur mandat, sont les seuls dépositaires de l'autorité publique. » La légitimité du public faible, lorsqu'il proteste sur la place publique, paraît fragile et résiste mal, comme on l'a vu au Québec en 2012, au cadrage des espaces publics médiatique et politique associant aux manifestants violence et chaos.⁸

Vingt ans après la publication par Patrick Champagne de l'ouvrage *Faire l'opinion*, dans lequel l'auteur entreprenait d'établir la légitimité de la rue, et trente ans après la publication en français des travaux de Charles Tilly sur les répertoires d'action collective, la démocratie protestataire semble donc avoir du mal, au moins dans certains

contextes, à influencer les décisions qui sont prises dans l'espace public politique. Pour expliquer son insuccès (ou le contraire), des auteurs associés au champ des mouvements sociaux (Eisinger, 1973; McAdam, Tarrow & Tilly 2001) ont élaboré une série d'hypothèses rassemblées sous le vocable des opportunités politiques.

Dans le contexte d'un retour de la conflictualité, tant dans le monde arabe qu'en Europe ou en Amérique du Nord, il semble que la légitimité des publics faibles qui se mobilisent demeure fragile et que les autorités politiques y répondent souvent avec des mesures répressives.⁹ Devant cet apparent blocage de l'appareil politique représentatif, les mouvements sociaux se tournent vers l'opinion publique qu'ils cherchent à convaincre de leur légitimité en recourant à différents dispositifs de sensibilisation (Boltanski, 1993).

Des recherches récentes démontrent le paradoxe entre des États dits démocratiques qui semblent peu ouverts à la prise en compte d'une démocratie protestataire (la rue) et des mouvements d'opinion qui lui sont au moins partiellement favorables. C'est entre autres constats ce que révèle une étude réalisée par Gingras sur les représentations sociales de la démocratie d'une centaine d'acteurs sociaux ayant accès à l'espace public :

Les représentations sociales sur la démocratie telles qu'elles ont été exprimées par les 110 acteurs sociaux interviewés laissent voir une association forte et positive entre la démocratie et la sphère sociale, alors qu'avec les pratiques politiques institutionnelles il s'agit d'une association forte [...], mais négative. [...] Provenant d'individus appelés à transiger avec les pouvoirs publics et à façonner le cadrage premier des enjeux dans les médias, autrement dit à agir eux-mêmes sur l'image des problèmes sociopolitiques, il s'agit là de résultats étonnants, car ils tiennent relativement peu compte de la liaison entre la société et les structures politiques, juridiques et administratives. (Gingras, 2008, p. 40)

LA VARIANTE COOPÉRATIVE

Si la démocratie protestataire qui se donne à voir sur la place publique est fragile, qu'en est-il de la démocratie dans l'espace public partiel d'Internet? Il semblerait que la mise en place de dispositifs de consultation en ligne s'inspirant des logiques de démocratie participative soit peu fructueuse (Blondiaux, cité dans Vedel 2003, p. 83).

Aux démarches privilégiant une approche « thématique » ou par enjeu comme celle de la démocratie participative, Cardon oppose une approche par dispositif : « La demande de participation se conçoit plus souvent comme une expérimentation qui s'organise autour d'un dispositif permettant d'agir et de coopérer » (Cardon 2010, p. 84). L'auteur de *La démocratie Internet* estime que les institutions « ne doivent pas chercher à initier ni à conclure le débat, mais seulement à rendre plus faciles les conditions dans lesquelles les internautes peuvent créer leur propre débat. » Cardon (2010, p. 85) illustre l'importance accordée aux dispositifs par le mouvement en faveur de la libération des données publiques : « le mouvement des données ouvertes se méfie de la capacité des représentants de conduire le débat avec des citoyens et incite ces derniers à profiter de l'ouverture des données pour les visualiser à leur guise, les agréger en fonction de leur questionnement, les croiser selon leurs interrogations propres ».

Le passage d'une démocratie substantielle (centrée sur un bien commun prédéfini) à une démocratie procédurale (centrée sur les conditions ou dispositifs) s'observerait donc aussi sur Internet. Ainsi la démocratie coopérative (Cardon) s'inscrit-elle dans le tournant délibératif, visant à partager la parole ou à susciter son expression. Cela ne signifie pas qu'Internet soit totalement dégagé de rapports de force, qui sont présents par exemple dans des collectifs militants où l'autorité des interlocuteurs vient de leur engagement et de leur activité et où sont disqualifiés les « immobiles » au profit des « agissants » (Cardon, 2009). Toutefois, cette domination relative est celle d'acteurs appartenant à un public faible (Fraser), c'est-à-dire peu susceptible de prendre des décisions qui auraient des répercussions plus globales « dans la mesure où Internet est un territoire sans limites qui n'a pas à gérer la rareté des ressources » (Cardon, 2010, p. 90). Les effets des décisions des « agissants » sur Internet sont donc très relatifs.

La quête du consensus

Pour aborder notre dernière rubrique, nous reviendrons d'abord sur l'opinion publique, censée cristalliser le consensus, puis sur le compromis. En communication, on ne compte plus les travaux qui ont porté sur l'opinion publique, aussi nous contenterons-nous de revenir à grands traits sur les critiques qui ont été formulées à son égard.¹⁰ En revanche, le compromis, que la recherche sur de nouveaux mouvements sociaux comme celui des *Indignés* commence à distinguer du consensus, est mieux connu en philosophie politique qu'en communication. Nous en dirons donc quelques mots.

L'OPINION PUBLIQUE

Chez les francophones, trois auteurs s'imposent lorsque vient le temps d'aborder l'opinion publique : Bourdieu, dont nous avons déjà évoqué le texte fondateur publié en 1973; Champagne, dont l'ouvrage publié en 1990 sur les manifestations légitimes de l'opinion publique a aussi été évoqué plus tôt; et Blondiaux, notamment pour son histoire des sondages.¹¹ À propos de l'enquête d'opinion et de la légitimité politique, Bourdieu écrivait : « Tel est l'effet fondamental de l'enquête d'opinion : constituer l'idée qu'il existe une opinion publique unanime, donc légitimer une politique et renforcer les rapports de force qui la fondent et la rendent possible » (1980, p. 224). Champagne précise que « la notion d'opinion publique n'a rien à voir avec la science et tout avec la politique » et qu'elle est « nécessairement variable au cours de l'histoire parce qu'elle relève de la métaphysique et n'est que le sous-produit, historiquement déterminé du fonctionnement du champ politique » (1990, p. iv). Les deux auteurs critiquent à la fois la validité scientifique des sondages et autres mesures de communication politique et leur prétention à refléter l'opinion. Blondiaux (2003, pp. 150-151) résume les différentes critiques portées contre les sondages en sept propositions : le sondage ne recense que des opinions privées; provoquées; non organisées; limitées à leurs formes verbalisées; non discriminées en termes d'intensité ou de compétence (des sondés); elles n'ont pas été systématiquement produites à l'issue de délibérations. D'autres auteurs comme Wolton (1995), Lemieux et Pétry (2010) estiment au contraire que les sondages constituent avec les élections et les référendums, des manifestations légitimes de l'opinion publique.

Proche de Bourdieu, Fraser fait valoir que ce qui apparaît être un consensus exprimé par l'opinion publique masque en réalité les conflits qui traversent la société en légitimant du même coup le pouvoir dominant, ce qu'Habermas avait reconnu lui-même tout en soulignant la coïncidence conjoncturelle de l'intérêt de classe et de l'intérêt général :

L'intérêt de classe est à la base de l'opinion publique. Mais durant cette période, il a dû objectivement coïncider avec l'intérêt général, au moins assez pour que cette opinion ait pu être considérée comme l'opinion publique, pour qu'elle ait pu apparaître comme résultat de l'usage que le public se faisait de la raison, et par conséquent comme rationnelle. [...] Sur la base de la domination continue d'une classe sur une autre, cette idéologie a néanmoins donné naissance à des institutions politiques qui ont admis comme leur sens objectif l'idée de leur propre dépassement [...]. (Habermas, 1978, p. 97).

S'appuyant sur les travaux menés en historiographie par Geoff Eley, qui tire une morale gramscienne de cette histoire, Fraser souligne que :

[...] l'espace public bourgeois officiel fut le véhicule institutionnel d'une transformation historique essentielle portant sur la nature de la domination politique. Il s'agit du passage d'un mode de domination répressif à un mode hégémonique, d'un règne basé principalement sur le consentement et assorti d'une légère répression. L'important est que ce nouveau mode de domination politique, comme l'ancien, assura à une couche de la société la possibilité de diriger les autres. L'espace public officiel fut donc—et demeure d'ailleurs—le premier site institutionnel de construction du consentement définissant le nouveau mode de domination, de nature hégémonique (Fraser, 2005, p. 117–118).

CONSENSUS, COMPROMIS ET PENSÉE COLLECTIVE

De fait, la notion de consensus a souvent été critiquée en lien avec celle du consentement : le consensus ne serait qu'apparent; le consentement résulterait d'un travail de propagande ou de relations publiques savamment orchestrées réduisant au silence les réticents. D'un point de vue plus général,

la décision par consensus apparent exige non pas l'unanimité ou la quasi-unanimité, comme le sens courant du mot consensus incline à le penser, mais l'absence de désaccords exprimés; or cette absence laisse pendante la question de savoir si les silencieux approuvent ou désapprouvent. La double négation, « il n'existe pas d'expression d'un refus de la proposition P », n'équivaut pas à l'affirmation « tout le monde exprime son approbation de P. » (Urfalino, 2007, p. 60)

Plus près de la perspective de l'espace public, des chercheurs travaillant sur la théorie de la démocratie (Sintomer, Blondiaux) ont abordé le consensus dans des termes qu'on peut rapprocher de Fraser. Se penchant sur les expériences françaises de démocratie participative, Blondiaux s'interroge : « Que souhaite-t-on produire dans ces dispositifs [de démocratie participative] : du consensus ou du dissensus? Souhaite-

t-on coûte que coûte déboucher sur un compromis ou au contraire révéler les sources de conflits? Souhaite-t-on rallier les habitants au point de vue des décideurs ou essayer de trouver une norme acceptable par tous? » (2004, p. 18). Soulignant la difficulté d'associer, dans la pratique, les deux dimensions, il estime que la question essentielle reste et demeurera toujours en démocratie la suivante : « souhaite-t-on réellement un partage du pouvoir et de la décision politique? » (2004, p. 19).

Des chercheurs œuvrant dans le champ des mouvements sociaux se sont intéressés au compromis prenant la forme de la *pensée collective*. Même s'ils ne sont pas francophones, nous avons jugé utile de les évoquer brièvement d'autant qu'on trouve en ligne un nombre croissant de traductions. Nous nous inspirons ici en particulier de l'article « Les Indignés et la démocratie des mouvements sociaux » d'Eduardo Romanos. Celui-ci écrit :

L'un des principaux objectifs (pour ne pas dire le principal) des mouvements sociaux a été le développement d'un nouveau concept de démocratie. [...] En général, ils ne demandent pas l'abolition du système actuel des partis, mais ils cherchent à lui donner un peu plus ample (sic) contenu démocratique, tout en s'engageant aussi dans la création de sphères publiques alternatives et ouvertes où puissent être expérimentés d'autres modèles de démocratie (2011, p. 3).

Romanos souligne que cet objectif n'est pas propre aux mouvements actuels : « Si le cycle de protestation qui prit son essor à la fin des années 1960 amena l'actualisation du concept de démocratie directe, la récente mobilisation transnationale pour une globalisation menée d'en bas a mis en pratique un nouveau concept de démocratie délibérative » (2011, p. 3-4). Citant della Porta (2005), qui définit la démocratie délibérative comme celle qui se manifeste quand, « sous certaines conditions d'égalité, d'inclusion et de transparence, un processus communicationnel basé sur la raison (la force d'un bon argument) est capable de transformer les préférences individuelles et d'atteindre des décisions visant au bien public », Romanos suggère que « le mouvement pour une justice globale ne s'est pas borné à discuter les principes de ce nouveau concept, mais [qu'] il les a également mis en œuvre dans ses réseaux internes et dans le développement de processus de prise de décisions » (2011, p. 4). Pour illustrer son propos, il traduit l'extrait suivant, tiré du *Guide rapide pour la dynamisation des assemblées populaires* (2011), conçu à Madrid par les Indignés :

Normalement face à une décision, deux personnes ont tendance à confronter ou à défendre féroce­ment leur point de vue respectif, en ayant pour objectif de convaincre, de gagner ou tout au plus d'atteindre un point de médiation. L'objectif de la pensée collective est de construire. C'est-à-dire que deux personnes avec des idées différentes vont mettre leurs énergies à construire quelque chose. Il ne s'agit pas alors de mon idée ou de la tienne. Ce sont les deux idées ensemble qui donneront un produit nouveau qu'*a priori*, nous ne connaissions pas, ni toi, ni moi. La Pensée collective, ou réflexion collective, vient lorsque nous comprenons que toutes les opinions, les nôtres et les autres, sont nécessaires pour générer l'idée d'un consensus.

Alors que la pensée collective associée au compromis mobilisé par l'altermondialisme passe par une occupation physique de l'espace public, donnant lieu à la notion d'assembléisme (Dolidier, 2011), le compromis dont traite Cardon est produit en ligne. D'après l'auteur, pour arriver à établir ce type de compromis, il faut recourir à des « dispositifs procéduraux extrêmement complexes : systèmes de consultation ouverts, technique de hiérarchisation des arguments, recherche de médiateurs pour désamorcer les conflits, découpage des enjeux en questions multiples afin de formuler des accords locaux, publicité systématique des débats, etc. » (Cardon 2010, p. 90). En dernier ressort, ce sont les membres les plus actifs et les plus engagés qui sont favorisés. Ce sont aussi ceux qui maîtrisent le mieux le code informatique qui arriveront le mieux à gérer leur visibilité, sur Google par exemple, ce qui consolide la domination des acteurs dans l'espace public traditionnel, médiatique ou institutionnel de sorte que « si l'on ne prête attention qu'au sommet de la hiérarchie des informations, l'agenda d'Internet ne présente que des différences mineures avec celui des médias traditionnels » (Cardon 2010, p. 96).

À cet effet de renforcement, Cardon oppose les métriques (ou recommandations) communautaires du web 2.0 (nombre d'amis, groupes, recommandations, *newsfeeds*), « qui permettent aux internautes de se repérer et de naviguer au sein de leur univers relationnel sans avoir à utiliser des moteurs de recherche ». Il reconnaît par ailleurs la fragilité de ces métriques communautaires et le risque répété de reféodalisation de l'espace public d'Internet : « Les logiques marchandes de l'audience imposent de plus en plus leur hiérarchie aux têtes de classement, écrasent la diversité du web et risquent de corrompre les outils de recommandation sociale qui permettent de faire circuler les contenus moins bien classés » (Cardon 2010, pp. 97–98). L'auteur conclut en en appelant à une analyse critique des algorithmes « afin de maintenir en vie la “longue traîne” des contenus à faible audience, le phénomène le plus radicalement démocratique de l'Internet, qui a depuis longtemps disparu dans l'espace public traditionnel » (Cardon 2010, p. 98).

Conclusion

Les quatre grandes révisions qui nous ont servi à présenter les dernières recherches sur l'espace public témoignent de l'influence non seulement des travaux d'Habermas (et de Fraser) sur la sphère publique, mais aussi de ses travaux sur l'agir communicationnel et sur l'éthique de la discussion. Comme nous l'avons déjà souligné, le passage d'une définition *substantielle* à une définition *procédurale* de l'espace public démocratique annonce le tournant délibératif. La délibération concentre en effet à la fois le rôle de la communication à des fins d'entente et le principe de normativité associée à l'accès aux discussions. Dans les différents espaces publics, ce ne serait donc plus l'ordre du jour qui validerait la qualité de la délibération (d'une communication orientée vers l'entente¹²) mais la qualité de la délibération qui validerait l'ordre du jour, selon des critères ou principes relevant de l'éthique de la discussion. Une norme issue de la discussion ne sera valide que dans la mesure où les personnes concernées par la norme auront eu accès à la discussion, directement ou par voie de représentation. En plus de régler théoriquement la question de l'accès, l'identification des personnes concernées permet d'aborder celle des revendications

portées par les mouvements identitaires, correspondant aux publics subalternes ou contre-publics de Fraser. Devraient ainsi avoir accès aux délibérations les personnes concernées par la norme prise en délibération.

Nous avons vu que cette préoccupation pour la procédure, les conditions ou les dispositifs délibératifs s'observait en ligne (Cardon) et hors ligne, voire sur la place publique avec l'assembléisme (Romanos) et qu'elle était relativement ancienne chez les mouvements sociaux.¹³ Il y aurait en quelque sorte un consensus sur la pluralisation des publics et des espaces publics, sur les limites de la démocratie représentative (voire participative), sur l'impossibilité d'un bien commun connu d'avance et sur la nécessité de redéfinir les dispositifs à mettre en place pour obtenir un compromis sous le signe d'une communication réellement dialogique.

L'espace public pourrait *in fine* se passer de fins autres que la prise en compte de préférences ou d'intérêts divergents pour en arriver idéalement à de nouvelles préférences inédites. Or, les travaux qui nous paraissent le plus près de répondre au besoin de revoir le concept d'espace public dans la société réellement existante nous semblent se situer à la convergence de différents champs disciplinaires, notamment ceux qui essaient de rapprocher mouvements sociaux et espace public et de prendre en compte, plutôt que de l'exclure, l'expression ne répondant pas aux attentes de l'échange légitime (rationnel). Après tout, Blumer (1951) disait déjà dans les années 50 (du siècle précédent !) à propos des mouvements sociaux qu'ils servaient à régénérer la société. C'est là une piste qu'il faudrait sans doute accepter de prendre si on veut éviter de revenir sur nos pas.

Pour conclure tout à fait, nous pensons que la démocratie existante ne pourra pas se passer encore bien longtemps d'un ordre du jour et qu'il faudra revenir à l'idée d'un bien commun, ou à tout le moins à ce qui pourra constituer un socle éthique non pas hérité du droit naturel, mais convenu entre les participants à l'échange.¹⁴ C'est ce qu'implicitement des chercheurs comme Romanos ont commencé à faire en évoquant le mouvement altermondialiste comme le mouvement *pour une justice globale*.

Notes

1. Dont Paquot (2009), qui distingue l'espace public au singulier et les espaces publics au pluriel. L'espace public correspond dès lors à la sphère publique et les espaces publics aux places publiques.

2. La traduction publiée en 2005 (Fraser) se lit comme suit : « mérites relatifs d'un public unique global par rapport à une multiplicité de publics », mais je m'en suis tenue à la traduction littérale en traduisant « comprehensive » (« relative merits of single, comprehensive publics versus multiple publics » Fraser, 1993, p. 13) par « englobant » pour éviter la confusion avec l'idée d'un espace public global de type macro, comme celui que mettra de l'avant Keane (1995).

3. Pour une synthèse des derniers travaux (en langue anglaise surtout) sur la compétence politique, voir Blondiaux (2007).

4. Pour une synthèse en français sur la notion de panique morale, voir Chaumont (2012).

5. Les entrepreneurs de cause et entrepreneurs de morale sont des acteurs qui se mobilisent pour qu'une activité donnée soit perçue comme un problème public. Un des exemples les plus connus est celui de l'alcool au volant.

6. Le modèle de sphère publique bourgeoise théorisé par Habermas supposait qu'en privant ses membres (la société civile) de pouvoir décisionnel, elle assurait le maintien de la fonction critique.
7. Plus précisément, Sintomer (2011) distinguera d'une part la délibération de mini-publics composés de personnes ordinaires s'engageant dans une « délibération de qualité », comme les jurys citoyens, les conférences de consensus ou les sondages délibératifs (p. 260); et d'autre part, la participation du grand public dans le contexte d'une démocratie représentative de masse, qui « reste dans un statut d'auditeur, mais non passif, car il fait usage de sa raison en pesant les arguments contradictoires évoqués devant lui pour se forger une opinion » (p. 263).
8. Sintomer explique que la loi française de 1881, qui légalisa la liberté de réunion, visait à « encourager le débat public pour décourager l'action de rue, toujours suspecte de subversion » (Sintomer 2011, p. 247).
9. C'était le cas pendant le « Printemps érable » en 2012 au Québec, où les gouvernants ont répondu aux revendications « de la rue » en imposant une loi limitant les libertés civiles et en déclenchant des élections générales.
10. À ces critiques de l'opinion publique, on pourrait ajouter celles qui portent sur la propagande et la fabrication du consentement et qui étudient non pas les cadres procéduraux de l'espace public, mais les processus rhétoriques mis en jeu dans la production du consensus ou du consentement. Elles sont surtout le fait d'auteurs étasuniens (Chomsky, McChesney, Herman), mais s'inspirent en bonne partie des travaux de Jacques Ellul. En France, Halimi et Vidal, qui s'inspirent de Nizan, se sont penchés sur des questions similaires. Pour une recension des écrits portant sur l'opinion publique en science politique, voir Blanchet (2011).
11. Pour une courte synthèse, on lira du même auteur « L'opinion publique », publié dans Gingras (2003, pp. 153-157).
12. L'agir communicationnel est sans doute à la fois le concept le plus idéal et le plus normatif de tous. Les travaux menés en communication, dont ceux de Miège sur l'emprise de la communication (stratégique), remettent en question sa généralisation dans les démocraties réellement existantes. La thèse de Loïc Ballarini (2010), dont nous prenons connaissance au moment de conclure, propose de sortir le concept de l'espace public de l'agir communicationnel et de lui substituer une théorie (marxiste) de la société capable d'explicitier les rapports sociaux. Dans son ouvrage le plus récent, Miège (2010, p. 70 et suivantes) récusera à la fois l'agir communicationnel et l'éthique de la discussion, dont il passera en revue les « conditions assez improbables ».
13. En fait, elle serait beaucoup plus ancienne d'après Sintomer (2011b)—plus ancienne que le vote à majorité que nos systèmes politiques ont adopté.
14. Nous avons déjà écrit (Aubin, 2009) que les intellectuels engagés ne disposaient pas d'un socle éthique sur lequel ils pouvaient compter, pas même celui des droits de la personne. Nous n'avons pas changé d'avis : le mouvement ou la cause des droits de la personne n'est pas un donné, mais un choix.

Références

- Acampadasol. (2011). Guía rápida para la dinamización de asambleas populares. URL: <http://madrid.tomalaplaza.net/2011/05/31/guia-rapida-para-la-dinamizacion-de-asambleas-populares/> [14 février 2013].
- Aubin, France. (2006). *La « nouvelle résistance » : stratégies d'occupation de l'espace public déployées par des intellectuels critiques de la globalisation (1994-2005)*. Thèse de doctorat en communication. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Aubin, France. (2009). Intellectuels et émancipation: entre compétence technique et conviction éthique. In Gaëtan Tremblay (dir.), *L'émancipation, hier et aujourd'hui. Perspectives françaises et québécoises* (pp. 249-258). Québec: Presses Universitaires du Québec.

- Ballarini, Loïc. (2010). *L'espace public au-delà de l'agir communicationnel, Quatre renversements de perspective pour sortir de l'impasse le modèle habermassien*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication. Paris : Paris VIII.
- Beaudry, Jonas-Sébastien. (2008). *Dialogues démocratiques en Amérique latine. La liberté d'expression comme droit d'accès à l'espace public*. Québec: Presses de l'université Laval.
- Blanchet, Alexandre. (2011). *L'opinion publique dans la science politique du 20e siècle, de l'opinion publique à l'opinion profane*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Blondiaux, Loïc. (1998). *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*. Paris : Seuil.
- Blondiaux, Loïc, et Sintomer, Yves. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 15(57), 17–35. URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1205 [14 février 2013].
- Blondiaux, Loïc. (2003). L'opinion publique. In Gingras (dir.) *La communication politique. État de savoirs, enjeux et perspectives* (pp. 153-157). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Blondiaux, Loïc. (2004). L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes. URL: <http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Blondiaux-confi-novembre-2004.pdf> [18 novembre 2013].
- Blondiaux, Loïc. (2007). Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique? Retour critique sur un concept classique de la science politique. *Revue française de science politique*, 57(6), 759–774.
- Blumer, Herbert. [1951] (1995). Social Movements. In Stanford M. Lyman.(Ed.), *Social Movements. Critiques, concepts, case studies* (pp. 60–83). New York : New York University Press.
- Boltanski, Luc. (1993). *La souffrance à distance: morale humanitaire, médias et politique*. Paris : Métailié.
- Bouillé, Julien. (2010). Le consumérisme politique 2.0 : de l'utilisation militante et citoyenne du Web participatif par les consommateurs. In Florence Millerand, Serge Proulx et Julien Rueff (dir.), *Web social. Mutation de la communication* (pp. 51–64). Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Bourdieu, Pierre. (1973). L'opinion publique n'existe pas. *Les temps modernes* 318, 1292–1309.
- Bourdieu, Pierre. (1980). *Questions de sociologie*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Cardon, Dominique. (2009). Vertus démocratique d'Internet. URL: <http://www.laviedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet.html> [14 février 2013].
- Cardon, Dominique. (2010). *La démocratie Internet. Promesses et limites*. Paris : Seuil.
- Cardon, Dominique, et Granjon, Fabien. (2010). *Médiactivistes*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Champagne, Patrick. [1990] 2001. *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*. Paris : Éditions de Minuit.
- Chaumont, Jean-Michel. (2012). Présentation. Entre paniques et croisades : sociologues et claims-makers, *Recherches sociologiques et anthropologiques* URL : <http://rsa.revues.org/836> [18 novembre 2013].
- Cohen, Stanley. (1973). *Folk devils and moral panics. The creation of the mods and rockers*. St. Albans : Paladin
- Dacheux, Éric. (2008). *L'espace public*. Paris : CNRS Éditions.
- della Porta, Donatella. (2005). Deliberation in movement: Why and how to study deliberative democracy and social movements. *Acta Politica*, 40(3), 336–350.
- Dolidier, Arnaud. (2011). Espagne : de la transition démocratique au 15-M. URL: <http://blogs.mediapart.fr/log/arnaud-dolidier/170611/espagne-de-la-transition-democratique-au-15-m> [14 février 2013].
- Eisinger, P. (1973). *The conditions of protest behavior in American cities*. Madison : Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin—Madison
- Floris, Bernard. (2003). Espace public et sphère économique. *Hermès*, (36), 129–136.
- François, Bastien et Neveu, Érik (dir.). (1999). *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Fraser, Nancy. (1993). Rethinking the public sphere: A contribution to the critique of actually existing democracy. In Bruce Robbin (dir.), *The phantom public sphere*, (pp. 1-32). Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Fraser, Nancy. (2005). Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante. In *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et distribution* (pp. 107-144). Paris : La Découverte.
- George, Éric. (2001). *L'utilisation de l'Internet comme mode de participation à l'espace public dans le cadre de l'AMI et au sein d'ATTAC : vers un renouveau de la démocratie à l'ère de l'omnimarchandisation du monde?* Thèse de doctorat en communication en co-tutelle France/Québec. Montréal : Université du Québec à Montréal; Lyon : École normale supérieure de Lyon.
- George, Éric. (2003). Les usages militants d'Internet : vers un espace public transnational ? *Communication*, 22(2), 99-123.
- George, Éric. (2008a). De la complexité des relations entre démocratie et TIC. *TIC et citoyenneté : de nouvelles pratiques sociales dans la société de l'information*, 21(1), 38-51.
- George, Éric. (2008b). Société de l'information? En finir avec la « société de l'information »? *Tic & société*, 2(2). URL: <http://ticetsociete.revues.org/497> [14 février 2013].
- Gingras, Anne-Marie (dir.) (2003). *La communication politique. État de savoirs, enjeux et perspectives*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Gingras, Anne-Marie (dir.) (2008). « Les représentations sociales de la démocratie : réflexivité, effervescence et conflit. » La construction de la légitimité dans l'espace public. Numéro spécial de la revue *Politique et Sociétés*, 27(2).
- Granjon, Fabien. (2001). *Internet militant, mouvement social et usage des réseaux thématiques*. Rennes : Apogée.
- Gusfield, Joseph R. (1981). *Drinking, driving and the symbolic order. The culture of public problems*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Gutierrez Ruiz, Camila. (2012). Internet et les réseaux sociaux : un nouvel espace de participation politique? Les interactions entre « la toile » et la « voie » publique dans la mobilisation des étudiants chiliens. *Colloque S'engager dans les espaces publics : participation politique et engagements multiples*. URL: <http://calenda.org/207349> [14 février 2013].
- Habermas, Jürgen. (1978). *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot. Édition originale en allemand : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*. Éd. Hermann Luchterhand Verlag, 1962.
- Habermas, Jürgen. (1992). L'espace public, 30 ans après. *Quaderni*, (18), 161-191.
- Habermas, Jürgen. (1997). *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Paris : Gallimard.
- Habermas, Jürgen. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris : Fayard.
- Keane, John. (1995). Structural transformations of the public sphere. *The Communication Review*, 1(1), 1-22.
- Kaldor, Mary. (2007). L'idée de société civile mondiale. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 38(1). URL: <http://rsa.revues.org/517> [14 février 2013].
- Landry, Normand. (2012). *SLAPP. Bâilonnement et répression judiciaire du discours politique*. Montréal : Écosociété.
- Lemieux, Vincent, et Pétry, François. (2010). *Les sondages et la démocratie*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Mathieu, Lilian. (2011). *La démocratie protestataire. Mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*. Paris : Presses de Sciences Po.
- McAdam, D., S. Tarrow et C. Tilly. (2001). *Dynamics of contention*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Miège, Bernard. (1995a). L'espace public : perpétué, élargi, fragmenté. In Pailliat (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication* (pp. 163-175). Grenoble : Ellug.
- Miège, Bernard. (1995b). L'espace public : Au-delà de la sphère politique. *Hermès*, (17-18), 49-62. URL: http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15207/HERMES_1995_17-18_49.pdf?sequence=1 [14 février 2013].

- Miège, Bernard. (2010). *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Millerand, Florence, Proulx, Serge, et Rueff, Julien. (2010). *Web social, Mutation de la communication*. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Negt, Oskar. (2007). *L'espace public oppositionnel*. Paris : Payot. (Édition originale allemande, 1972.)
- Negt, Oskar. (2009). L'espace public oppositionnel aujourd'hui, *Multitudes* 39, 190–195. URL: <http://p9.storage.canalblog.com/99/15/926132/81760317.pdf> [18 novembre, 2013].
- Neveu, Érik. (1999). L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Études de communication* 22, 41–58.
- Pailliant, Isabelle (dir.) (1995). *L'espace public et l'emprise de la communication*. Grenoble : Éd. Ellug.
- Paquot, Thierry. (2009). *L'espace public*. Paris : La Découverte.
- Raboy, Marc. (1991). L'économie politique des médias et le nouvel espace public de la communication. Dans Michel Beauchamp (dir.), *Communication publique et société : repères pour la réflexion et l'action* (pp. 183–213). Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- Raboy, Marc. (1999). Une régulation démocratique problématique. Dans Proulx et Vitalis (dir.), *Vers une citoyenneté simulée : médias, réseaux et mondialisation* (pp. 57–69). Rennes : Apogée.
- Riutort, Philippe. (2007). *Sociologie de la communication politique*. Paris : La Découverte.
- Romanos, Eduardo. (2011). Les indignés et la démocratie des mouvements sociaux. URL: <http://www.laviedesidees.fr/Les-Indignes-et-la-democratie-des.html> [14 février 2013].
- Sénécal, Michel. (1995). *L'espace médiatique. Les communications à l'épreuve de la démocratie*. Montréal : Liber.
- Sintomer, Yves. (2011a). Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension? *Participations*, 1(1), 239–276.
- Sintomer, Yves. (2011b). *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. Paris : Coll. Poche/Essais.
- Urfalino, Philippe. (2007). La décision par consensus apparent. Nature et propriétés. *Revue européenne des sciences sociales*, XLV(136). URL: <http://ress.revues.org/86> [14 février 2013].
- Vedel, Thierry. (2003). Internet et les pratiques politiques. Dans Anne-Marie Gingras (dir.), *La communication politique : État des savoirs, enjeux et perspectives* (pp. 191-214), Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Wolton, Dominique. (s. d.). Espace public. URL: <http://www.wolton.cnrs.fr/spip.php?article67> [14 février 2013].
- Wolton, Dominique. (1995). Les contradictions de la communication politique. *Hermès* 17–18, 107–124.